

> Établissements de réadaptation en déficience visuelle

Modification apportée au Tarif des aides visuelles et des services afférents assurés (RLRQ, c. A-29, r. 8.1)

Une modification a été apportée à la partie 1 du Tarif des aides visuelles et des services afférents assurés (Tarif). Elle entre en vigueur le **15 avril 2024** et s'applique aux services rendus à compter de cette date.

Le prix maximum du lecteur numérique avec fonction d'enregistrement (code 185) est désormais de 475 \$ à l'achat ou au remplacement.

Nous vous invitons à prendre connaissance du [Tarif des aides visuelles et des services afférents assurés](#) qui a été mis à jour. Le [Fichier des biens et services](#) est disponible sur notre site, au www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels.